

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00502
Numéro SIREN : 399 315 829
Nom ou dénomination : AUDITEURS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2022 sous le numéro de dépôt 2668

AUDITEURS ASSOCIES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 200 000.00 €
Siège social : 26 RUE ATLANTIS PARC D'ESTER BP 96981
87069 LIMOGES CEDEX
399 315 829 RCS LIMOGES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 23 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
et le vingt-trois juin, à dix heures ,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par la présidente

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Virginie REIGUE-LAURENT préside la séance en qualité de Madame la présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 9 159 actions sur les 9 159 composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Puis Madame la présidente déclare que le rapport e la présidente,, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un directeur général délégué,
- Pouvoirs pour formalités.

Madame la présidente donne lecture du rapport e la présidente,.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur YVES CROGUENNEC de ses fonctions de directeur général délégué de la société, pour cause de départ à la retraite.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son président, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

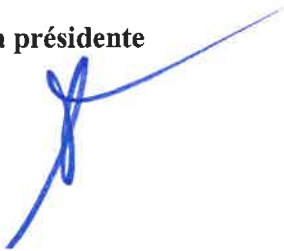
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

La présidente

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'X' or 'K' with a long horizontal stroke extending to the right.

Un associé

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'J' or 'L' with a long horizontal stroke extending to the right.